

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 novembre 2021

PLF POUR 2022 - (N° 4482)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° II-3506

présenté par
M. Saint-Martin

ARTICLE 39

À la première phrase de l'alinéa 10, supprimer le mot :

« maximal ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.